

Séance du 27 JUIN 2008

(Extraits)



**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE
L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Proclamation de l'élection des délégués

Monsieur VELLY Jacques, né le 29 Novembre 1938 à ESQUIBIEN (Finistère), domicilié au lieu-dit Kermaviou, 29770 ESQUIBIEN, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur PRIGENT Jean Pierre, né le 19 Septembre 1947 à BREST (Finistère), domicilié au lieu-dit Kervéoc, 29770 ESQUIBIEN, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat

Monsieur ROE Henri, né le 26 Avril 1946 à ESQUIBIEN (Finistère), domicilié 12, rue de La Cale, 29770 ESQUIBIEN, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur GUILLON Didier, né le 07 Octobre 1961 à AMBOISE (Indre et Loire), domicilié au lieu-dit Kérounous 29770 ESQUIBIEN a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame TIPHAINE Nolwenn, née le 06 Décembre 1966 à SAINT SERVAN SUR MER (Ille et Vilaine), domiciliée au lieu dit Trévénouen, 29770 ESQUIBIEN a été proclamée élue au 2^{ème} tour et a déclaré accepter le mandat.

Le maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

Proclamation de l'élection des suppléants

Monsieur MEVEL Gérard, né le 06 Novembre 1946 à CAMARET SUR MER (Finistère), domicilié 40, Route du Sémaphore, 29770 ESQUIBIEN a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur MAGADUR Jean Pierre, né le 22 Mai 1953 à ESQUIBIEN (Finistère), domicilié au lieu-dit Kéraudierne, 29770 ESQUIBIEN, a été proclamé élu au 2^{ème} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur CALVEZ René, né le 02 Octobre 1949 à ESQUIBIEN (Finistère), domicilié 6, Route du Sémaphore, 29770 ESQUIBIEN, a été proclamé élu au 2^{ème} tour et a déclaré accepter le mandat.

ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue à la Communauté de Communes, le représentant de l'Inspection d'Académie a présenté le projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre les communes de CLEDEN CAP SIZUN, PLOGOFF et PRIMELIN et a affirmé le maintien du second poste sur la commune d'ESQUIBIEN compte tenu des effectifs à la hausse pour la prochaine rentrée scolaire. Une confirmation par courrier sur ce point lui a été demandée.

CENTRE NAUTIQUE DU CAP SIZUN - REPRESENTANTS

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Centre Nautique du Cap Sizun permettent à la Commune d'ESQUIBIEN de désigner quatre représentants au Conseil d'Administration de l'Association.

Il invite Monsieur Jacques VELLY à proposer deux personnes pour siéger au Conseil d'Administration.

Monsieur VELLY propose comme représentants Madame Nadine BOSSER et Monsieur Jean Pierre PRIGENT.

Sont donc désignés pour représenter la Commune au conseil d'administration du Centre Nautique du Cap Sizun Madame BOSSER Nadine et Messieurs DANIEL Alain, PRIGENT Jean Pierre et ROE Henri.

CENTRE NAUTIQUE DU CAP SIZUN - LOCAL

Monsieur le Maire expose que l'architecte travaille sur le projet qui sera présenté lors du prochain conseil municipal. Le bâtiment, qui développera une surface d'environ 200 m², sera plus bas que le bâtiment actuel d'environ 0,50 m. Il est envisagé de décaisser au maximum au niveau du local qui servira à la voilerie afin d'avoir une hauteur suffisante sous plafond.

Monsieur le Maire espère que le projet d'estacade sera soutenu et bien financé par le Conseil Général.

TAGS ANTI PARC MARIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des inscriptions contre le parc marin rue Surcouf, sur la cale de Sainte Evette ainsi que sur l'abri situé à l'enracinement de la cale, la municipalité a immédiatement réagi par le dépôt d'une plainte, une communication par voie de presse et le nettoyage des graffitis dans la journée.

SUBVENTIONS 2008

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal quelques demandes de subvention formulées auprès de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête comme suit la liste des bénéficiaires des subventions au titre de l'année 2008.

- Les Amis de la Chapelle de Sainte Brigitte	150,00 €
- Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique d'Esquibien	600,00 €
- Ecole de Musique Intercommunale du Cap Sizun	200,00 €
- Théâtre du Bout du Monde	700,00 €
- Théâtre du Bout du Monde : Ecole de théâtre	200,00 €
- Association Lecture et Loisirs d'Esquibien	800,00 €